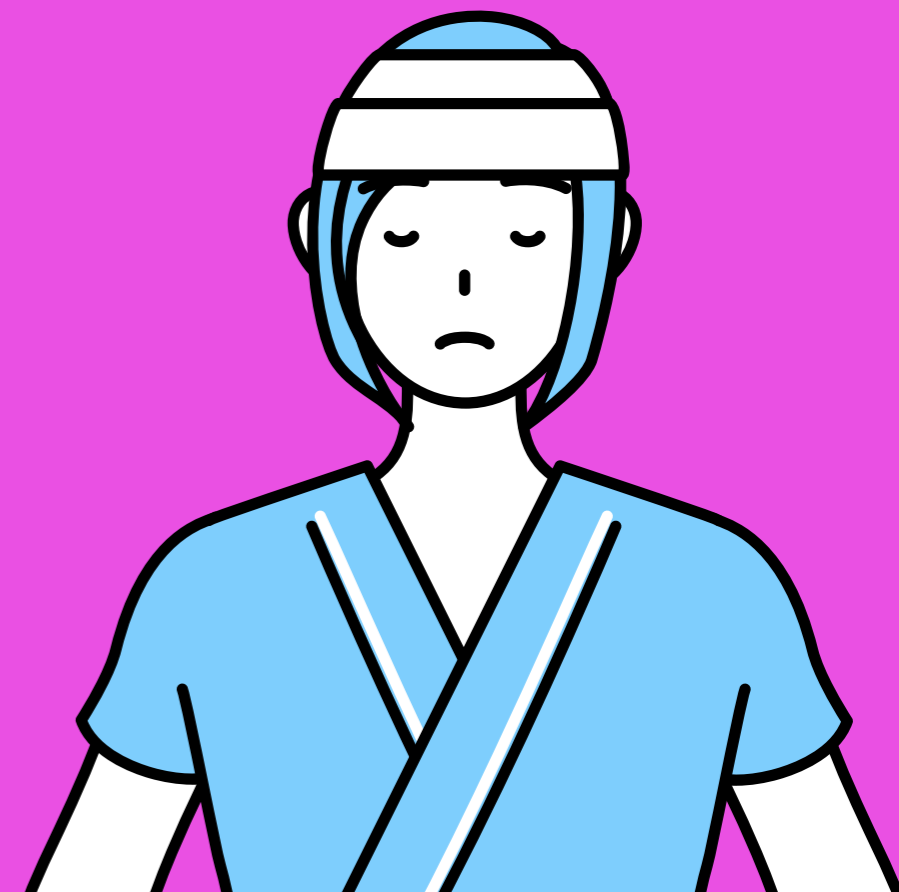


Hausse alarmante des violences en santé



Le dernier rapport 2025 de l'Observatoire national des violences en santé (ONVS) met en lumière une hausse des signalements de violences entre 2023 et 2024, avec une prédominance marquée dans les services de psychiatrie. Les infirmiers et aides-soignants apparaissent comme les principales victimes de ces agressions. Vingt ans après sa création, l'ONVS s'impose désormais comme un outil incontournable du pilotage des politiques de prévention et de lutte contre les violences en santé, intégrant progressivement l'ensemble des acteurs, y compris les professionnels libéraux depuis 2023. Ce rapport 2023-2024 constitue une étape clé : il s'appuie pour la première fois sur les données recueillies via un questionnaire rénové, élaboré en lien avec les ordres professionnels et la DGOS, permettant une analyse plus précise des types de violences, des profils d'auteurs et de victimes, ainsi que des contextes dans lesquels ces actes surviennent.

Une hausse significative



20 961 signalements

d'atteintes aux personnes et aux biens provenant de **556 établissements** et de professionnels libéraux

+17,5 %

des déclarants

+6,7 %

des incidents signalés

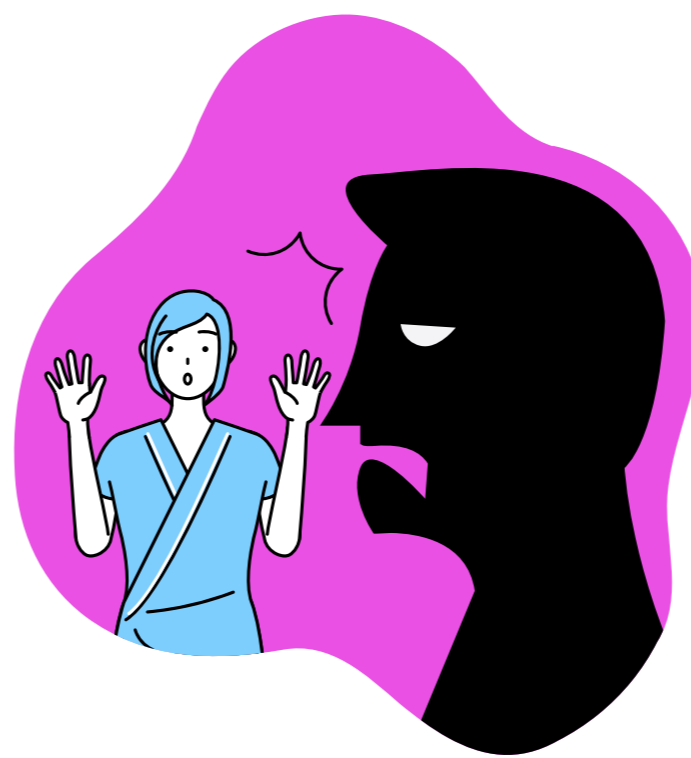
La psychiatrie représente la principale source de signalement, représentant 30 % des signalements sur les deux années consécutives

Infirmiers et aides-soignants, premières victimes de ces violences

ENVIRON 90% DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

et 65% de l'ensemble des victimes de violences sont des infirmiers et aides-soignants.

Soit 18 822 atteintes aux personnes et 2 414 atteintes aux biens, dont 940 signalements combinant les deux catégories.



AVEC PLUS DE 90% DES INCIDENTS

la psychiatrie et médico-social affichent un taux d'atteintes aux personnes très élevé.

En établissement de santé, les violences physiques (de niveau 3) sont prédominantes et affichent la progression la plus marquée, avec une augmentation de 10 % entre 2023 et 2024, passant de 7 734 à 8 499 signalements.

Violences contre les soignants : la loi renforce les sanctions

Après un parcours législatif d'un peu plus d'un an, la loi visant à renforcer les sanctions pénales contre les auteurs de violences aux soignants a été adoptée le 25 juin 2025 par le Parlement. Elle prévoit jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende selon les cas.